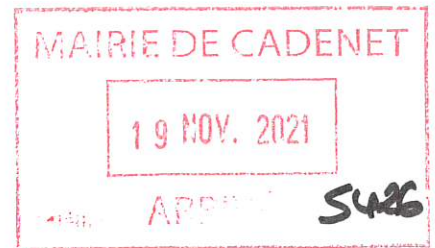


PRESIDENTE

Dossier suivi par : Victor Douchamps
victor.douchamps@vaucluse.chambagri.fr
Réf : GL/EO/AC-CC/VD/JM-74



MAIRIE DE CADENET
16 Cours Voltaire
84160 CADENET

Avignon, le 15 novembre 2021

Objet : arrêt du projet de RLP / Commune de Cadenet

**Chambre départementale
d'agriculture**

Site Agroparc - TSA 58432
84912 Avignon cedex 9
Tél : 04 90 23 65 65
Fax : 04 90 23 65 40

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser, par la présente, l'avis de la Chambre d'agriculture de Vaucluse relatif au projet arrêté du Règlement Local de Publicité de la commune de Cadenet.

Ce règlement autorise notamment les préenseignes hors agglomération relatives aux activités de fabrication ou de vente de produit du terroir par des entreprises locales.

A cette condition et au regard des règles prescrites d'implantation et de dimensionnement de ces équipements, la Chambre d'agriculture de Vaucluse émet un avis favorable.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Georgia Lambertin
Présidente

